



Des moyens pour l'Education dans le 92 : **Mobilisons-nous le 21 juin**

Carte scolaire, DHG, voie professionnelle : des conditions d'apprentissage toujours plus dégradées pour les élèves.

Dans le premier degré, la dotation de moins 55 postes pour le 92 touche plus d'une école sur trois en termes de fermetures de classes et pour certaines, cela s'accompagne d'une baisse de quotité de décharge de direction. Le seul argument de la baisse du nombre d'élèves par classe, due à la baisse démographique importante dans le 92, ne suffira pas à améliorer les conditions d'apprentissage des élèves et de travail des personnels.

Les établissements scolaires du secondaire des Hauts-de-Seine vont, à la prochaine rentrée scolaire, connaître une nouvelle baisse des moyens d'enseignement : ce sont plus de 1000 heures qui sont retirées des DHG du département ! Alors que les classes sont déjà surchargées, la situation va encore se dégrader en affectant les conditions de travail des personnels et d'apprentissage des élèves. De nombreux postes sont menacés. En parallèle, le Rectorat organise d'ores et déjà des « jobs dating ».

En REP/REP+, dans les écoles, la politique ministérielle de « dédoublement » des grandes sections, CP et CE1 cache des effectifs importants dans les autres niveaux de classe ; les collèges sont particulièrement touchés avec une diminution systématique de leurs marges. Petit à petit, c'est le principe même de l'éducation prioritaire qui est remis en cause.

Dans les lycées professionnels, des baisses de DHG sont prévues même lorsqu'ils ne sont pas concernés par des modifications de la carte des formations. Que dire de cette nouvelle réforme qui vise clairement à transformer l'enseignement professionnel public en apprentissage ! Outil au service des entreprises pour pallier le manque de main-d'œuvre, cette réforme obligera nos élèves à s'orienter vers les métiers en tensions désertés par les salariés pour mauvaises conditions salariales et de travail. Avec les fermetures de formations voulues par le gouvernement, c'est un vaste plan social qui s'annonce dans les filières tertiaires. De plus, la mise en place du PACTE augmentera la dégradation des conditions de travail des collègues : charges de travail alourdie, perte de liberté professionnelle ... Nous rappelons que la formation initiale des élèves est indispensable et qu'elle ne peut se faire qu'avec des moyens financés par la DHG dans toutes les matières.

Depuis les opérations de carte scolaire et de DHG de janvier, de nombreuses écoles et de nombreux établissements se sont mobilisés pour exiger des moyens à la hauteur des besoins. Alors que le groupe de travail d'ajustement de carte scolaire se déroulera le mardi 20 juin et que des ajustements de DHG seront opérés dans les prochains jours, des moyens supplémentaires doivent être alloués au département pour offrir un service public d'éducation de qualité au sein des écoles, collèges et lycées du 92.

Retraites et PACTE : des conditions de travail toujours plus dégradées pour les personnels

Depuis le 19 janvier dernier, à de multiples reprises, par millions, les salarié·es de ce pays, et avec eux·elles les personnels de l'Education nationale, ont clairement exprimé leur refus de voir allonger l'âge de départ à la retraite à 64 ans et le prolongement de la durée de cotisation. La dégradation des conditions de travail, continue depuis des années, sera amplifié à la fois par cette réforme et par la mise en place d'un « PACTE » qui attaque le statut enseignant et renforcera la concurrence entre les personnels et les établissements. Alors que la pseudo-revalorisation, sous forme de prime et non d'augmentation de salaires ne couvre même pas l'inflation sur un an, l'attractivité de nos métiers est au plus bas.

Contre la réforme des retraites, la mise en place du PACTE enseignant, la réforme de la voie professionnelle, la baisse des moyens dans les écoles, collèges et lycées, les organisations syndicales FSU 92, FNEC-FP-FO 92, CGT Educ'action 92, Sud Education 92, Sgen-CFDT Versailles et SNALC Versailles et SE-UNSA 92 appellent à un rassemblement devant la DSDEN du 92 à Nanterre (167 avenue Joliot-Curie) le mercredi 21 juin à 14h.

Un préavis de grève est déposé la semaine du 19 au 23 juin pour couvrir les personnels des écoles et établissements mobilisés.